|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  |  |  |
| G:\Mon Drive\0.ELEMENTS GRAPHIQUES\LOGOS\2020_LOGOTYPE_RESEAU\Opérateurs sans bord\Logotype_CFA_sans_bord.png |
|  |

NOTICE : FRAIS ANNEXES

**Vu l’arrêté du 30 Juillet 2019 relatif aux frais annexes à la formation des apprentis prévus à l’article D6332-83 du Code du Travail**

En sus du niveau de prise en charge, les opérateurs de compétences prennent également en charge les frais annexes à la formation constitués par les dépenses d’hébergement, de restauration, de premier équipement pédagogique et de mobilité européenne et internationale.

Ils doivent être identifiés dans la convention de formation.

**Les frais de restauration et d’hébergement**

Les frais de restauration sont définis comme la restauration du midi et du soir. Ces frais ne concernent que le temps de formation en CFA.

Les frais de restauration et d’hébergement sont pris en charge, par nuitée, pour un montant de 6,00 € comprenant le petit-déjeuner et les frais de restauration, par repas, pour un montant de 3,00 €.

## Démarche de l’apprenti

Pour bénéficier de cette prise en charge, l’apprenti doit remplir le formulaire « Demande de prise en charge : hébergement et restauration » chaque fin de trimestre. Vous devez joindre la facture de l’UFA et un RIB (lors de la première demande).

**Les frais de premier équipement**

Les frais de premier équipement peuvent être définis comme les frais relatifs au premier équipement pédagogique nécessaire à l’exécution de la formation lorsque celle-ci requiert un équipement professionnel spécifique (ex : mallette de couteaux des cuisiniers, ciseaux des coiffeurs, ...).

Les frais de premier équipement n’ont pas vocation à financer l’achat d’ordinateur, ni de contenu pédagogique, ni les EPI.

Le forfait de premier équipement est pris en charge dans la limite d’un plafond maximum de 500,00 € par apprenti.

## Démarche de l’apprenti

Pour bénéficier de cette prise en charge, l’apprenti doit remplir le formulaire « Demande de prise en charge :
1er équipement » en début de formation. Vous devez joindre la facture du 1er équipement ainsi qu’un RIB.

**Mobilité internationale et européenne**

Pour toute demande relative à la mobilité européenne et internationale, vous pouvez contacter Madame KHADIR Nadia par téléphone au : 03.80.44.87.79 ou par mail à l’adresse suivante : cfa.mobilite@ac-dijon.fr.